



Dispositif d'aide à la location de broyeurs de déchets végétaux

A compter du 1^{er} janvier 2016, VAL-ECO met en place une aide de 20€ par foyer pour la location de broyeurs de déchets verts, à destination des particuliers.

Conditions à remplir pour bénéficier de l'aide financière

- ✗ Être un particulier résidant dans l'une des communes de VAL-ECO ou Agglopolys.
- ✗ Louer un broyeur de végétaux auprès d'un professionnel de la location situé sur une commune de VAL-ECO ou Agglopolys. L'aide n'est valable qu'une fois par an.

Documents à fournir à VAL-ECO pour obtenir le versement de l'aide

- ✗ Un RIB (virement effectué sous 60 jours, dès réception de la facture de location à VAL-ECO)
- ✗ Une copie de justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✗ Une copie de la facture de location acquittée et établie à votre nom (postérieure au 01-01-2016)
- ✗ La Charte d'engagement ci-dessous complétée

Renvoyer le tout à VAL-ECO – 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS, ou à l'adresse mail suivante : animation.compostage@val-eco41.fr



Charte d'engagement du broyage de déchets verts

Identité du demandeur

Nom et prénom :

Adresse :

CP et commune :

Tel :

Courriel :@.....

Je demande à bénéficier de l'aide à la location de broyeur (20€/foyer) mise en place par VAL-ECO. J'atteste avoir utilisé un broyeur pour des déchets verts (j'ai lu les conditions et fourni les documents à VAL-ECO pour disposer de l'aide). Conformément aux objectifs de réduction des déchets verts attendus par VAL-ECO, je pourrai être amené(e) à répondre au questionnaire de suivi.

Date et signature :





Pourquoi broyer ?

Le broyage permet de :

- ✘ Réduire les apports en déchèterie
- ✘ Réutiliser à domicile les déchets verts.

Pour le broyage de brindilles et des petites branches sèches (diamètre <1cm) : la tondeuse à gazon suffit.

Le broyat consiste à réduire sous forme de copeaux, les déchets verts issus de la taille et de l'élagage.

- ✘ L'apport de broyat est essentiel au compostage des déchets de cuisine (apport de matière sèche).
- ✘ Le broyat peut également être utilisé en paillis (dépôt d'une couche de broyat au sol, autour des plantations et dans les parterres de fleurs).



© PictureArt - Fotolia.com

Les avantages du paillage

Le paillis freine la pousse des mauvaises herbes (limite le recours au désherbage), maintient une humidité constante du sol, limite l'arrosage et apporte des éléments nutritifs au sol de façon progressive et constante.



© coco - Fotolia.com

Rappel : Circulaire du 18/11/2011 relative à l'interdiction de brûler à l'air libre les déchets verts (sous peine de 450 € de contravention).

Renseignements auprès de VAL-ECO - ☎ 02.54.74.62.22 / 02.54.74.62.53

🌐 www.valeco41.fr

✉ val-eco41@wanadoo.fr



Communes du Blaisois concernées par le dispositif

| AGGLOPOLYS (47 communes) | VAL-ECO (11 communes) |
|---|---|
| <p>AVERDON BLOIS CANDE SUR BEUVRON CELLETES CHAILLES CHAMBON SUR CISSE CHAMPIGNY EN BEAUCE CHAUMONT SUR LOIRE CHEVERNY CHITENAY CHOUZY SUR CISSE CORMERAY COULANGES COUR CHEVERNY FOSSE FRANCAI HERBAULT LA CHAPELLE VENDOMOISE LA CHAUSSEE SAINT VICTOR LANCOME LES MONTILS MAROLLES MENARS MESLAND MOLINEUF MONTEAUX MONTHOU SUR BIEVRE ONZAIN ORCHAISE RILLY SUR LOIRE SAINT BOHAIRE SAINT CYR DU GAULT SAINT DENIS SUR LOIRE SAINT ETIENNE DES GUERETS SAINT GERVAIS LA FORET SAINT LUBIN EN VERGONNOIS SAINT SULPICE DE POMMERAY SAMBIN SANTENAY SEILLAC SEUR VALAIRE VEUVES VILLEBAROU VILLEFRANCOEUR VILLERBON VINEUIL</p> | <p>BRACIEUX COUR SUR LOIRE HUISSEAU SUR COSSON MAVES MONT PRES CHAMBORD MONTLIVAUT MULSANS OUCHAMPS SAINT CLAUDE DE DIRAY TOUR EN SOLOGNE VILLEXANTON</p> |

Magasins de locations de broyeurs de végétaux présents sur le Blaisois

| Nom | Adresse | CP | Commune | Tél |
|------------------------|--------------------------|-------|------------------------|----------------------------------|
| AEB | 118 avenue de Vendôme | 41000 | BLOIS | 02 54 52 24 24 |
| KILOUTOU | 6 rue Roger Dion | 41000 | BLOIS | 02 54 55 45 45 |
| Jescam Equip Jardin | 20 rue du point du jour | 41350 | ST GERVAIS LA FORET | 02 54 42 11 42 07 60 33 64 19 |
| SOLOMAT | 170 rue de la Fédération | 41350 | ST GERVAIS LA FORET | 02 54 42 77 11 |
| LOXAM | 11 rue Jules Berthonneau | 41000 | ST SULPICE DE POMMERAY | 02 54 52 11 11 |